

REGLEMENT DE LA MEDIATHEQUE DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Règlement approuvé par Délibération N°C-202/2014 en date du 26 juin 2014
et mis à jour par Délibération N°C2021_169 en date du 5 juillet 2021

Annexe 3

Tarifications particulières à la Médiathèque du Grand Narbonne*

CARTES PERDUES

Lors du 1^{er} abonnement, la carte d'abonné(e) est fournie gratuitement.

- à la Médiathèque du Grand Narbonne : délivrance d'un Pass'Agglo ;
- dans une bibliothèque communale : délivrance d'une carte « Médiathèques »

En cas de perte de la carte, l'abonné(e) doit s'acquitter d'un montant forfaitaire de :

- 5 euros pour un « Pass'Agglo » ;
- 3 euros pour une carte « Médiathèques ».

IMPRESSIONS

Des cartes sont à la disposition des usagers leur permettant d'effectuer des copies ou des impressions.

Elles sont non remboursables et peuvent être achetées à l'accueil de la Médiathèque.

Cartes disponibles d'une valeur unitaire de 4 euros, soit :

- 30 photocopies noir et blanc (0,13 euros l'unité)
ou
- 3 copies couleur (1,30 euros l'unité).

SACS EN TISSUS

Des sacs (format tote bag), sont disponibles à la vente afin que les abonnés puissent notamment y entreposer les documents.

Ils sont non remboursables et peuvent être achetés à l'accueil de la Médiathèque au tarif unitaire de 2 euros.

* espèces, chèques et carte bleue acceptés